



MISE EN PLACE D'UNE BDES INFORMATISEE

ENTRE :

L'Association « Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux » de Meurthe-et-Moselle (A.E.I.M.) représentée par M. Claude VALDENAIRE, Président

ET

Les Sections Syndicales d'Entreprise, représentées par leur(s) Délégué(e)(s) :

- | | |
|----------------------|--------------------------------------|
| - Pour la C.F.D.T. : | Monsieur MATHIS
Monsieur BARREIRO |
| - Pour la C.G.C. : | Madame BARBE |
| - Pour la C.G.T. : | Monsieur BAUER
Monsieur EVA |
| - Pour F.O. : | Monsieur HIEN
Madame KRAL |

PREAMBULE :

La Base de données économiques et sociales (BDES) a été instaurée par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

L'objectif recherché par la loi est de fournir aux représentants du personnel concernés un support de préparation à la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise, et sur les conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, et plus généralement concernant l'organisation du travail.

CW MD pps. en MB



Considérant que la concertation sur ces sujets d'importance participe à un dialogue social constructif avec les Organisations syndicales, celles-ci et la Direction ont choisi d'ouvrir une négociation sur ce thème.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT ACCORD

Le présent accord définit les finalités, les modalités d'accès, d'actualisation, de consultation et d'utilisation de la BDES mis en œuvre au sein de l'Association.

Le choix a été fait d'une BDES informatisée.

Les modalités de constitution de la BDES pourront évoluer progressivement au fur et à mesure de l'approfondissement des réflexions autour de cet outil.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA BDES

Les informations fournies pour les rubriques sont détaillées en annexe.

Au-delà des dispositions légales et réglementaires, seront intégrées les informations transmises lors des 3 consultations annuelles obligatoires sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière et la politique sociale. Seront également intégrées les informations/rapports remis de manière récurrente (notamment situation de l'emploi, formation professionnelle, bilan social.)

Une rubrique sera, en outre, ajoutée relative à la négociation d'entreprise regroupant les PV, Accords d'entreprise et documents remis en vue de la négociation.

Les informations et rapports intégrés dans la BDES se substitueront aux supports papiers antérieurement transmis aux membres du CE.

Les documents sont mis en ligne sous format PDF et ne peuvent faire l'objet d'un usage conduisant à une altération du document initial tant dans sa forme que dans son contenu. Ils peuvent être consultés et imprimés.

Les données prospectives seront présentées sous forme de grandes tendances ou d'informations chiffrées.

Les éléments présentés dans la BDES pour les trois années à venir n'ont qu'un caractère prévisionnel. Ils ont été établis en fonction des éléments connus et peuvent donc être amenés à évoluer en fonction du contexte interne et externe de l'Association.

A.E.I.M.

AI

C.F.D.T.

CF

C.G.C.

CG

C.G.T.

CG

F.O

FO

ARTICLE 3 : ACTUALISATION DES INFORMATIONS

Les éléments d'information sont régulièrement mis à jour. A cet effet, les bénéficiaires de la BDES seront informés automatiquement de l'actualisation de ces informations par mail.

ARTICLE 4 : ACCES A LA BDES

La BDES est accessible aux bénéficiaires suivants :

- Membres du Comité d'Entreprise ;
- Membres élus du CHSCT ;
- Délégués syndicaux.

Les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base doivent permettre aux représentants du personnel concernés d'exercer utilement leurs compétences respectives.

La BDES est accessible en permanence (à l'exception d'éventuels problèmes techniques et des périodes de maintenance dont la planification sera portée, dans la mesure du possible, à la connaissance des utilisateurs dans un délai raisonnable).

Les bénéficiaires disposent individuellement d'un identifiant et d'un mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe permettent d'avoir accès aux informations de la BDES selon les types de mandat de représentation du personnel ou syndical dont ils bénéficient.

L'accès à la BDES est autorisé pour la durée pendant laquelle le salarié concerné bénéficie d'un mandat de représentation sociale ou syndicale lui donnant droit aux informations prévues par la loi. L'accès est donc retiré en cas de perte du mandat quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

L'identifiant et le mot de passe sont attribués individuellement. Ils ne sauraient être communiqués de même que l'accès à la BDES, délégué à un tiers quel que soit son titre, son mandat, son appartenance ou non à l'entreprise.

En outre, les informations de la BDES qui revêtent un caractère confidentiel sont présentées comme telles par la Direction. Les bénéficiaires de la BDES sont alors tenus à une obligation stricte de discrétion et de respect de la confidentialité du dit document.

A.E.I.M.



C.F.D.T.



C.G.C.



C.G.T.



F.O



ARTICLE 6 : PUBLICITE

Conformément aux articles aux articles D 2231-2 et suivants du Code du travail, le présent accord fait l'objet d'un dépôt auprès du secrétariat-greffe des Conseils de Prud'hommes de Meurthe et Moselle et de la DIRECCTE.

ARTICLE 7 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

Il prend effet au 1^{er} janvier 2018. Cet accord, à durée déterminée, est conclu pour une durée de 3 ans (2018-2019-2020).

ARTICLE 8 : REVISION

Sur proposition d'une ou plusieurs organisations syndicales signataires ou sur proposition de l'entreprise, une négociation de révision peut être engagée, à l'issue d'une période d'un an à compter de la date de prise d'effet du présent accord, dans les conditions prévues par les articles L 2261-7 et L 2261-8 du Code du travail.

En cas de contrôle de conformité effectué par la DIRECCTE conduisant à un avis défavorable ou d'évolution législative ou conventionnelle susceptible de remettre en cause tout ou partie des dispositions du présent accord, les parties signataires conviennent de se réunir à nouveau, dans un délai maximum d'un mois après la réception de l'avis ou la publication de ces textes, afin d'adapter lesdites dispositions.

Fait à Villers les Nancy, le 22 mars 2018, en 5 exemplaires dont un pour chaque partie.

LE PRESIDENT DE L'A.E.I.M.

LES DELEGUES SYNDICAUX

Monsieur VALDENNAIRE

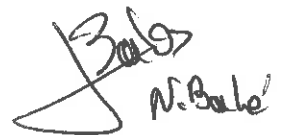


Pour la C.F.D.T.

A. ATUIS

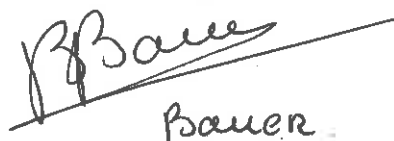


Pour la C.G.C.



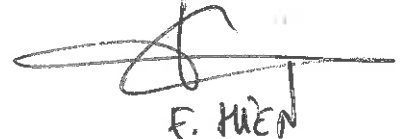
N. Balle

Pour la C.G.T.



Bauer

Pour F.O.



F. HUEN

A.E.I.M.



C.F.D.T.

C.G.C.

C.G.T.

F.O



ANNEXE : CONTENU DE LA BDES PAR RUBRIQUE

Types d'information	Informations	Contenu de l'information à l'AEIM
Investissements	Evolution des effectifs par type de contrat, par âge, par ancienneté	Suivi des effectifs par établissement contenu dans le bilan social (indicateurs 116 et 117)
	Evolution des emplois par catégorie professionnelle ;	Cf. bilan social
	Situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mesures prises en ce sens ;	Indicateurs 131 et 132 du bilan social + accord d'entreprise sur égalité professionnelle
	Evolution de l'emploi des personnes handicapées et mesures prises pour le développer ;	Éléments présentés dans le cadre de la DOETH au CE
	Evolution du nombre de stagiaires ;	
	Formation professionnelle : investissements en formation, publics concernés ;	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et plan de formation ; • Plan prévisionnel de formation
	Conditions de travail : durée du travail dont travail à temps partiel et aménagement du temps de travail, exposition aux risques et aux facteurs de pénibilité, accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, dépenses en matière de sécurité ;	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs du bilan social ; • Indicateurs temps partiel ; • Un facteur de pénibilité : travail de nuit (document quantifiant le nombre de travailleurs de nuit)
	Suivi du Compte Epargne Temps Senior (CETS)	Indicateurs de suivi : Nombre de bénéficiaires, nombre de jours épargnés, montant provision CETS.
	Evolution des actifs nets d'amortissement et de dépréciations éventuelles (immobilisations) ;	Editions multi-établissement en PDF Liste des immobilisations non détaillées (après cessions au 31-12-xx) + demande spécifique sur un état si besoin (liste détaillée par établissement)
	Investissement matériel et immatériel	Le cas échéant, dépenses de recherche et développement ;

W MD Pers Eh N°5

Types d'information	Informations	Contenu de l'information à l'AEIM
Egalité professionnelle	<p>Diagnostic et analyse de la situation comparée des femmes et des hommes pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'embauche, • de formation, • de promotion professionnelle, • de qualification, • de classification, • de conditions de travail, de sécurité et de santé au travail, de rémunération effective • et d'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, <p>Analyse des écarts de salaires et de déroulement de carrière en fonction de l'âge, de la qualification et de l'ancienneté</p>	<p>Rapport égalité femmes-hommes</p> <p>NON CONCERNE (cf. CCN + accord d'entreprise)</p>
Fonds propres et endettement	<p>Evolution des taux de promotion respectifs des femmes et des hommes par métiers dans l'entreprise</p> <p>Part des femmes et des hommes dans le conseil d'administration</p> <p>Capitaux propres de l'entreprise</p> <p>Emprunts et dettes financières dont échéances et charges financières</p> <p>Impôts et taxes</p>	<p>Indicateur 151</p> <p>Composition du CA</p> <p>Rapport financier par financeur</p>

Cu MD PPS ECh NB

Types d'information	Informations	Contenu de l'information à l'AEIM
Ensemble des éléments de la rémunération des salariés et dirigeants	Evolution des rémunérations salariales : <ul style="list-style-type: none"> • frais de personnel y compris cotisations sociales, évolutions salariales par catégorie et par sexe, salaire de base minimum, salaire moyen ou médian, par sexe et par catégorie professionnelle • rémunérations accessoires : primes par sexe et par catégorie professionnelle, avantages en nature, régimes de prévoyance et de retraite complémentaire 	Indicateurs 210, 212
Activités sociales et culturelles	Montant de la contribution aux activités sociales et culturelles du CE, mécénat	Indicateur 7
Rémunération des financeurs	Rémunération des actionnaires (revenus distribués)	NON CONCERNE
Flux financiers à destination de l'entreprise, notamment aides publiques et crédits d'impôts	Rémunération de l'actionariat salarié	Editions multi-établissements en PDF
	Aides publiques	Aides concernant les immobilisations : Edition du grand-livre 131 hors 13181 (taxe d'apprentissage) sans les « à nouveaux » et sans les lettrages. Subventions de fonctionnement : Edition du compte 7418
	Réductions d'impôts	
	Exonérations et réductions de cotisations sociales	Montant réduction FILLON
	Crédits d'impôts	CITS
	Mécénat	Editions multi-établissements en PDF Edition du grand-livre 7418
	Versement taxe d'apprentissage	Editions multi-établissements en PDF Edition du grand-livre 13181 Taxe d'apprentissage sans les « à nouveaux » et sans les lettrages.

Cv MD pps En NS